

# LES JOURNALISTES DE LA DÉPÊCHE DU MIDI ONT DIT OUI À L'ACCORD SUR LES DROITS VOISINS

**L**e référendum pour l'approbation de l'accord sur les droits voisins signé par le SNJ-CGT et la Filpac CGT, le 22 octobre dernier, a massivement mobilisé les journalistes de *la Dépêche du Midi* qui ont ainsi démontré leur intérêt pour la vie et l'avenir de la rédaction dans un débat riche qui marquera l'histoire du journal. Sur 233 inscrits, 179 votants se sont exprimés (76,82%), 102 ont répondu oui (57%) et 77 ont dit non (43%).

Ce faisant, vous avez validé une démarche syndicale misant sur le dialogue avec la direction pour avancer sur les nombreux dossiers qui nous attendent, qu'ils soient sociaux (négociations annuelles obligatoires, rémunération...) ou professionnels avec la révolution technologique de l'Intelligence artificielle.

## En finir avec l'affrontement systématique

Après la décision du SNJ national d'attaquer les organisations signataires et la direction devant le tribunal correctionnel, le référendum que le SNJ-CGT a demandé était la seule solution pour sortir de cette spirale infernale de l'affrontement systématique, en donnant directement la parole aux principaux concernés pour qu'ils s'expriment. L'accord, qui accorde 20% de droits voisins plafonnés à 600 euros par an va donc s'appliquer et

**Ce faisant, vous avez validé une démarche syndicale misant sur le dialogue avec la direction pour avancer sur les nombreux dossiers qui nous attendent (...)**

**tous les journalistes vont recevoir rapidement 1 800 euros correspondant aux trois années 2022, 2023 et 2024.** Les pigistes étant rémunérés au prorata de leur activité. Au total, avec le premier versement du mois de novembre, vous aurez reçu 3 180 euros pour des années pleines à la rédaction. Désormais, avec les 400 euros de droits d'auteurs versés en juin, les journalistes de *la Dépêche du Midi* auront donc 1 000 euros par an au titre de l'exploitation de leurs écrits.

## Le bon choix

Contrairement à ce qui vous a été dit, cet accord n'est pas gravé dans le marbre. Il nous permet aussi de le renégocier chaque année en fonction de l'évolution des montants versés par les GAFAM. Nous vous redisons que c'est un bon compromis dans le contexte chahuté de la presse quotidienne régionale

et un vote qui ouvre de nouvelles perspectives syndicales avec une approche plus pragmatique et surtout efficace. Vous avez fait le bon choix. A nous de continuer tous ensemble à se battre pour nos droits.

## Merci de votre confiance

Les organisations syndicales signataires de l'accord sur les droits voisins, le 20 mars 2025 •

